

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 21 avril 2011**  
-----

**Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 11      votants : 11**

**Date de convocation : 13/04/2011**

\*\*\*

**L'an deux mille onze le vingt et un avril à 20 h 30  
le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est  
réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.**

\*\*\*

**Présents: MM. BARILLOT Dorick, CLISSON, DECEMME, MOYNET, BARITAUD,  
GEORGES, RIBOT , THEZARD , BARILLOT Erwan, MEUNIER , BERLAND.**

**Absents : MM. MARQUET, NIVET Agathe , NIVET Christine, NAUDIER  
*Secrétaire de séance :* Mme Brigitte BERLAND**

• **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales -21/04/2011-01**

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition 2011 des quatre taxes directes locales et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter pour 2011 les taux de référence 2010 (égaux aux taux votés en 2010 recalculés pour tenir compte de la réforme de la fiscalité locale) soit :

- taxe d'habitation :..... 15.32      - taxe foncière bâti : .....12.29  
- taxe foncière non bâti :... 42.84      - cotisation foncière des entreprises : ... 13.98

Le produit attendu pour l'année 2011 étant de 114 885 euros.

• **Compte administratif 2010 21/04/2011-02**

Après présentation par Monsieur le Maire le compte administratif de l'exercice 2010 est adopté à l'unanimité.

**Pour le budget principal**

**Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 302 285.44 euros      - en recettes : 376 460.90 euros

***Soit un excédent dégagé de 74 175.46 euros.***

**Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 181 435.50 euros      - en recettes : 235 109.64 euros

***Soit un excédent dégagé de 53 674.14 euros.***

\*\*\*\*\*

**Pour le budget annexe du commerce**

**Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 1 343.51 euros      - en recettes : 6 038.85 euros

***Soit un excédent dégagé de 4 695.34 euros.***

**Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 2 119.68 euros      - en recettes : 0 euros

***Soit un déficit de 2 119.68 euros.***

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 21 avril 2011**  
-----

- **Comptes de gestion de l'exercice 2010 (budget Commune et budget annexe multi-services) 21/04/2011-03**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2010 - 21/04/2011-04**  
**Budget principal**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 74 175.46 euros pour le budget principal ; le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de cette somme en section d'investissement ( compte 1068) du budget 2011.

**Budget annexe du multi-services**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe concernant le multi-services ; constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de

4 695.34 euros ; le conseil municipal décide d'affecter 1 275.66 euros en section de fonctionnement (compte 002) et 3 419.68 euros en section d'investissement (compte 1068) du budget 2011.

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 21 avril 2011**  
-----

• **Ligne Grande Vitesse - Aménagement foncier 21/04/2011-05**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un aménagement foncier doit avoir lieu sur les communes concernées par la construction de Ligne Grande Vitesse Tours-Angoulême dont la commune de Mairé-L'Evescault pour une petite partie et il informe que suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 6 septembre au 8 octobre 2010, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet.

• **Révision des loyers de logements locatifs. 21/04/2011-06**

Après délibération, compte-tenu de l'indexation prévue au bail sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, le Conseil Municipal fixe le loyer de M. et Mme Lionel LOONIS et de Mme Pascale NIVET comme suit:

A compter du 15 mars 2011

**Logement occupé par M. et Mme LOONIS**

430.75 euros + 1.45 % = **436.98 euros.**

(indice 4 è trimestre 2011 = 119.17 / indice 4 è trimestre 2010 = 117.47)

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2011

**Logement occupé par Mme Pascale NIVET**

373.38 euros + 1.10 % = **377.48 euros**

(indice 3 è trimestre 2011 = 118.70 / indice 3 è trimestre 2010 = 117.41)

• **Vote de subventions - 21/04/2011-07**

Après délibération le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

- Radio Locale D4B de Melle : 150.00 euros

- Foyer Rural de Mairé-L'Evescault : une subvention exceptionnelle de 278 euros pour compenser le déficit dû à l'organisation par l'association des animations pour la fête nationale du 14 juillet 2010.

• **Durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au SDIS. 21/04/2011-08**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions des articles L 2321-2 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il y a obligation d'amortir les subventions d'équipement versées et qu'il convient donc de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée par la Commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la construction d'un nouveau Centre de Secours à Sauzé-Vaussais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que cette subvention sera amortie sur une année soit l'année même de son versement.

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**Séance du Conseil Municipal du 21 avril 2011**

---

- **Droit de préemption urbain :**

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur la propriété de M. Brian TRICKETT située au Bourg, 1 rue de l'Orangerie et cadastrée AB 190-191.

- **Acquisition tondeuse :**

Après étude des différents devis pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autotractée , le Conseil décide de retenir l'offre des Ets HDM route de Poitiers 79500 Melle pour une tondeuse professionnelle de marque Honda d'un coût hors taxes de 1699 euros.

- **Voirie :**

Après étude des devis le Conseil décide de faire réaliser les travaux d'entretien de voirie au PATA par l'entreprise COLAS d'Airvault pour un coût de 855 euros la tonne hors taxes.